

Affaire 18-141024

Jeu-Concours : création artistique autour de la Mascotte « Goyavier » pour les 3-17 ans

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 08 octobre 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE
OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale à Frédéric AZOR – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Gina DALLEAU

Publicité faite le 18/10/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Affaire 18-141024

Jeu-Concours : création artistique autour de la Mascotte « Goyavier » pour les 3-17 ans

Le Maire rappelle que, depuis 2020, la mandature s'est engagée dans la valorisation des talents et de la création locale, en créant le concours des maisons illuminées et en poursuivant celui relatif aux maisons fleuries. Ces démarches permettent d'inclure la population à la vie locale et sont source d'inspiration ensuite dans l'action publique communale.

A l'occasion de la mise en service de la piscine municipale, une mascotte en forme de goyavier a été créée pour expliquer le parcours des nageurs, avec la réalisation de différentes vignettes mettant en scène ce personnage à chaque étape : entrée, rangement des affaires, obligation de prendre la douche, etc. Cette forme pédagogique de communication génère des retours positifs et une adhésion plus grande aux consignes nécessaires au sein d'un tel équipement.

L'utilisation de ce personnage, pour l'heure sans nom, mais pouvant faire l'objet de multiples déclinaisons pour accompagner la communication publique communale, favorise une meilleure appropriation des messages. C'est pourquoi il est proposé, à l'occasion de la naissance de ce nouveau citoyen palmyrien, d'organiser un concours de création artistique et ludique à l'attention des plus jeunes, autour des politiques publiques et actions municipales.

A ce stade, le conseil municipal des jeunes est déjà mobilisé pour trouver un nom au Roi et à la Reine Goyavier, en hommage aux personnalités qui ont marqué l'histoire de La Plaine-des-Palmistes. Le travail se déroule durant tout ce mois d'octobre et fera l'objet d'un rendu courant novembre prochain.

Sur la période du mois de novembre, il est proposé d'organiser un jeu-concours d'une durée d'un mois environ, autour donc de la création artistique, avec constitution d'un jury composé de représentants du Conseil municipal, de représentants du Conseil municipal des jeunes et de représentants des établissements scolaires.

Ce concours éphémère sera organisé, en direction des enfants de 3 à 17 ans, pour trois catégories visant à mettre en scène la Mascotte Goyavier à La Plaine-des-Palmistes d'hier, d'aujourd'hui et de demain :

- Catégorie Maternelles jusqu'à CE1 (jeu-concours individuel) : concours de dessin « La Mascotte Goyavier » dans les équipements sportifs et culturels de La Plaine-des-Palmistes
- Catégorie CE2 – CM2 (jeu-concours individuel) : concours de bande-dessinée (4 vignettes minimum), mettant en scène « La Mascotte Goyavier » dans le Vivre à La Plaine-des-Palmistes, « village agricole et touristique, connecté à la nature »
- Catégorie Collégiens-Lycéens (jeu-concours collectif en groupe de 4 enfants minimum) : concours de nouvelle illustrée mettant en scène la « Mascotte Goyavier » dans l'Histoire de La Plaine-des-Palmistes

Les créations pourront être remises jusqu'au 2 décembre 2024 inclus. Après examen des créations et délibéré du jury, les récompenses seront remises lors d'une cérémonie le 11 décembre 2024 (date prévisionnelle).

La dotation proposée pour ce concours est la suivante :

- Pour les cinq premiers de chaque catégorie, remise d'un bon d'achat type TICKET KADEOS ou équivalent d'un montant allant de 20 euros à 100 euros (1er : 100 euros – 2e : 80 euros – 3e : 50 euros – 4e et 5e : 20 euros)
- Groupe Vainqueur du travail collectif : Sortie Loisirs courant janvier 2025 (type karting, laser-game, accrobranche, etc.) pour un montant maximum de 500 euros (hors transport).

Dans l'optique de faire enregistrer la propriété intellectuelle du personnage et de ses déclinaisons, les travaux réalisés, lauréats ou non du classement établi par le jury, permettront d'alimenter le travail de créations graphiques et de mises en scène, à la fois au stade de l'enregistrement mais également pour l'utilisation de la Mascotte Goyavier dans les futures communications municipales.

Une réflexion est déjà menée pour utiliser la mascotte dans le cadre des actions liées à la convention territoriale globale, le contrat local de santé ou encore le futur projet éducatif territorial en cours d'élaboration. La Fête des Goyaviers 2025 pourra être l'occasion de valoriser ce vecteur de communication et d'adhésion aux valeurs palmyrains.

En annexe du présent rapport, les visuels déjà créés sont disposés pour mieux identifier le personnage « Mascotte Goyavier ».

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

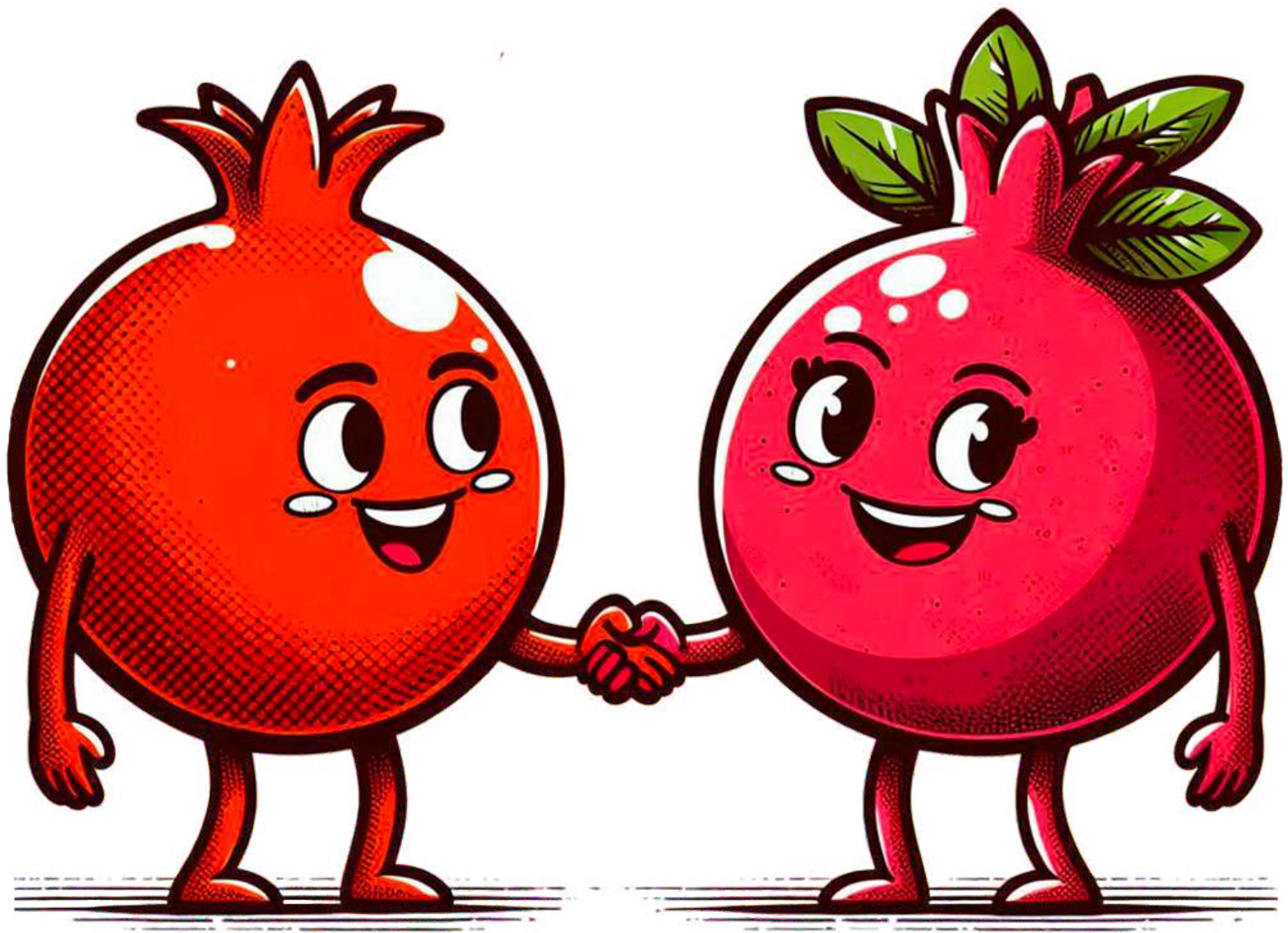
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la création du jeu-concours création artistique autour de la Mascotte Goyavier,
- **DÉCIDE** l'application aux concours à compter de l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

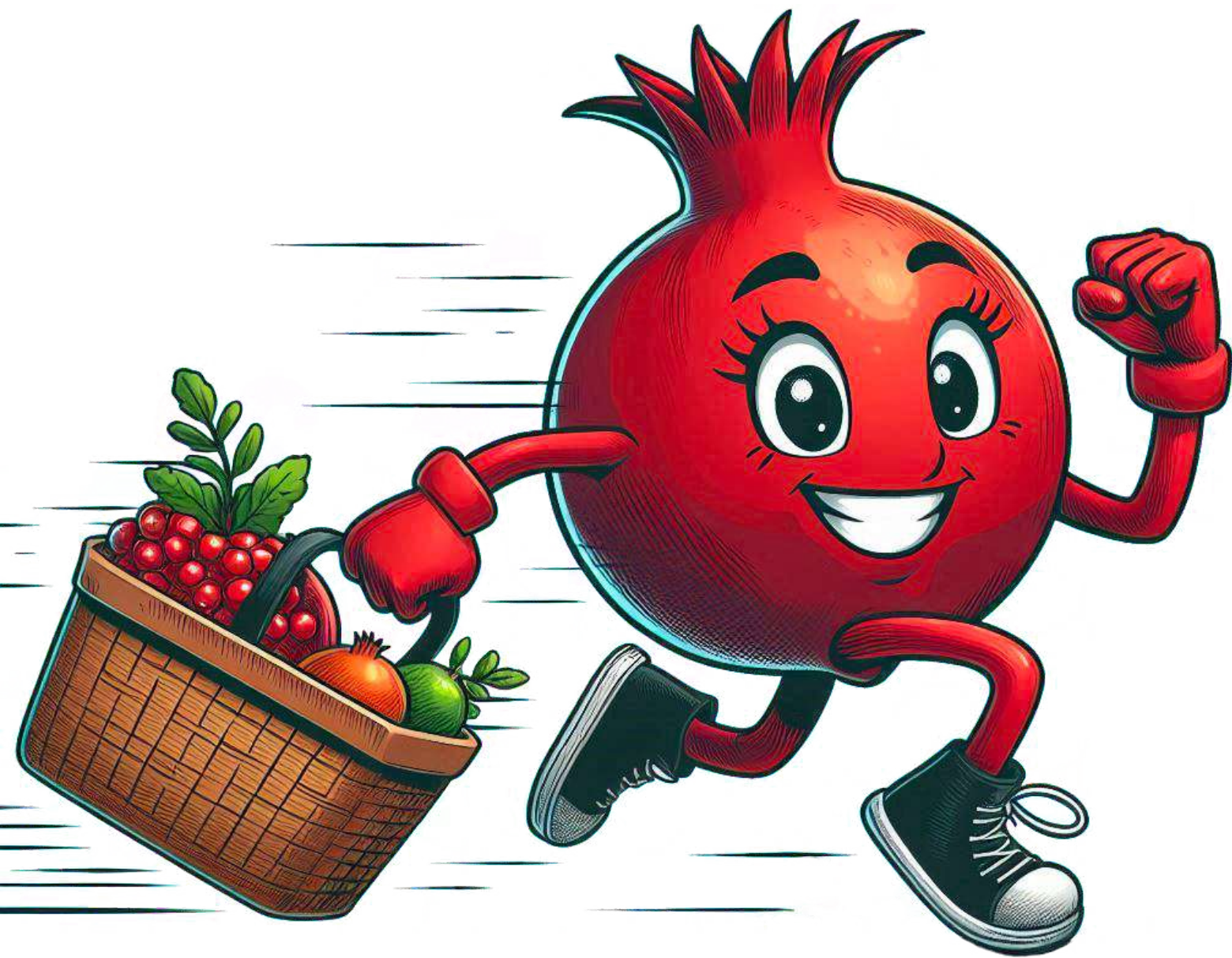




Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



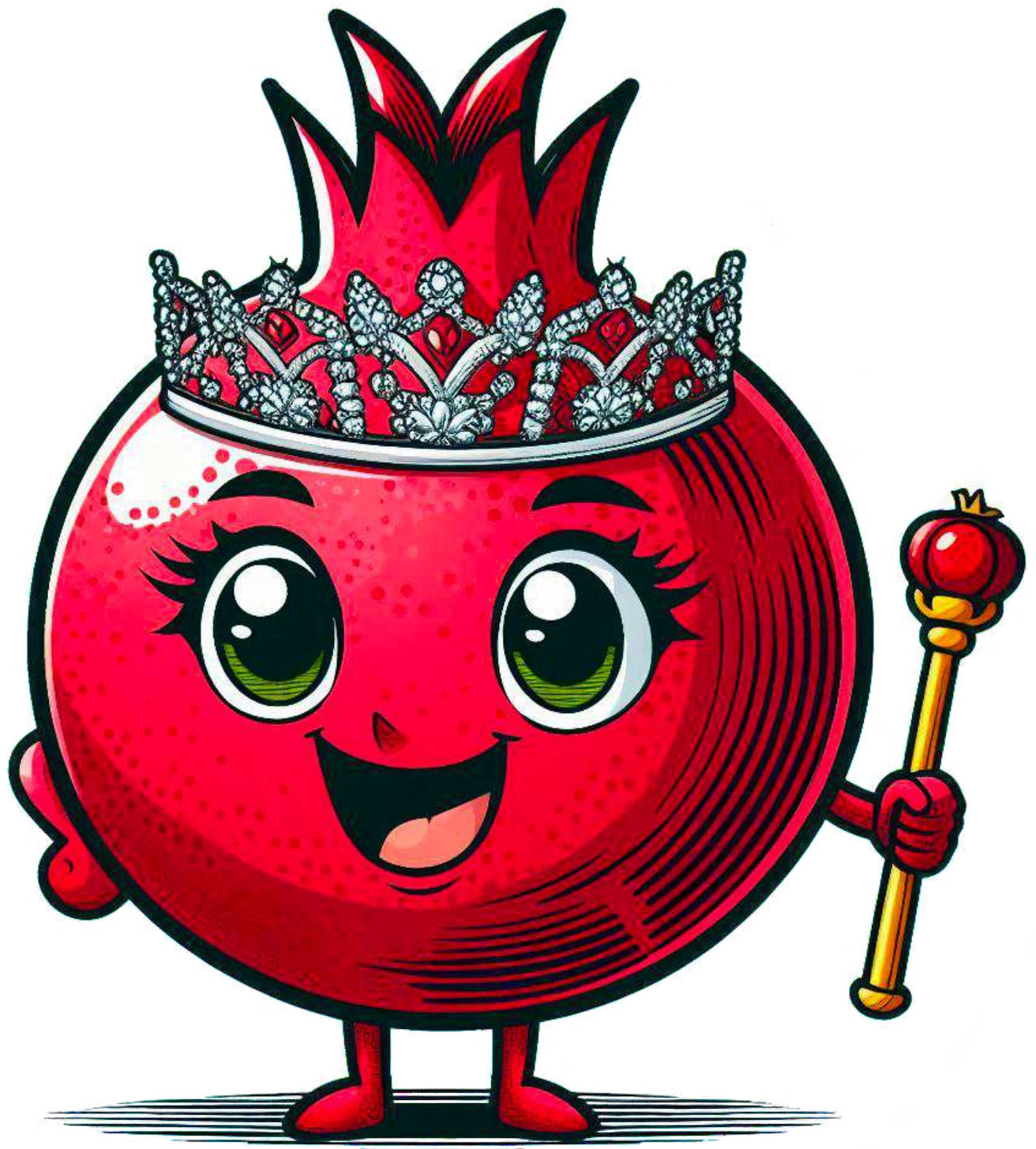
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

LA PLAINE DES PALMISTES TRAVAILLE POUR VOUS !



REMISE À NIVEAU DE LA RUE LOUIS CARRON

DÉVOILEMENT DE LA PLAQUE DU CHANTIER LE JEUDI 17 OCTOBRE 2024
RENDEZ-VOUS À 10H00 À L'ANGLE DE RUE LOUIS CARRON ET DE LA ROUTE NATIONALE

LE CHANTIER :

Axe parmi les plus importants de la commune, desservant les écoles Claire Hénoux et Myosotis, l'actuel et futur collège, la médiathèque et la piscine municipale, **la rue Louis Carron va bénéficier d'une remise à niveau pour votre confort et votre sécurité.** Ce chantier s'inscrit dans une volonté plus large de sécurisation des voiries communales.

LE PROJET INTÈGRE :

- La réalisation de pistes cyclables et la réalisation de trottoirs, afin de favoriser les modes de déplacement doux, en particulier entre les équipements scolaires, sportifs et culturels.
- Le réaménagement des places de stationnement pour sécuriser les abords immédiats des écoles en apaisant la circulation.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : 17 OCTOBRE 2024

DURÉE DES TRAVAUX : 4 MOIS

MONTANT DES TRAVAUX : 1 780 000 €



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM18-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

MADAME, MONSIEUR,

Depuis plusieurs années, la commune mène une démarche de sécurisation des voiries communales, avec notamment la suppression de radiers et le réaménagement d'axes routiers. Parmi eux, la rue Louis Carron est un des axes majeurs de circulation de La Plaine des Palmistes, desservant en particulier les écoles Claire Hénoux et Myosotis, l'actuel et futur collège, la médiathèque et la piscine municipale. Très emprunté, celui-ci nécessite d'être réaménagé pour le confort et la sécurité de tous ses usagers.

Ce chantier permettra notamment l'amélioration du stationnement pour sécuriser nos enfants et adolescents à proximité de leurs établissements scolaires, mais aussi la création de pistes cyclables pour favoriser les modes de déplacement doux.

La municipalité mène ce projet en partenariat avec le Conseil départemental de La Réunion, qui le finance à hauteur de 80%.

À cet effet, **à compter du jeudi 17 octobre 2024**, la rue Louis Carron fera l'objet de travaux d'aménagement. Elle restera néanmoins accessible à la circulation pendant la durée du chantier. Ces travaux dureront **environ 4 mois**.

La municipalité de La Plaine des Palmistes met tout en œuvre en collaboration avec les entreprises mandatées pour que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions et vous remercie de votre compréhension concernant la gêne occasionnée.

Le maire,
Johnny Payet

